

**Le mercredi 23 octobre 2013
de 12 h à 12 h 25
Pavillon Marguerite-d'Youville, salle 3036
2375, chemin de la Côte-S^te-Catherine, Montréal (Québec)**

Élaboration d'un programme de gestion de la biosécurité dans les laboratoires d'analyses médicales en milieu hospitalier

Conférencière : Mariam Chirazi, étudiante à la maîtrise (stage)
Directeur de recherche : Maximilien Debia, professeur au département
Responsable de stage : Sophie Therrien, Hôpital Sacré-Cœur de Montréal

Résumé

Il est reconnu qu'un programme de gestion de la biosécurité protège les employés susceptibles d'être exposés à des risques biologiques en décrivant les pratiques sécuritaires de base à appliquer. Un stage a été effectué dans un hôpital affilié à l'Université de Montréal afin d'élaborer un programme de gestion de la biosécurité.

Le stage comportait deux volets : des grilles d'audits ont été utilisées afin d'inspecter les laboratoires selon quatre critères (1- organisation générale des laboratoires ; 2- respect de l'hygiène et port des équipements de protection individuelle ; 3- respect des consignes de la biosécurité ; 4- mesures d'urgence et connaissance des technologues) ; et une approche de gestion graduée du risque a été appliquée afin de choisir un appareil de protection respiratoire. Ces travaux ont été effectués dans 20 laboratoires couvrant différentes spécialités pour le premier volet, et dans 7 laboratoires pour le deuxième volet.

Les données récoltées dans les grilles d'audits montraient que 60 % des laboratoires inspectés ne respectaient pas les 4 critères précédemment définis notamment au niveau du manque de connaissances et de formation des technologues par rapport aux risques bio-infectieux. Concernant la protection respiratoire, les résultats montraient que, dans les 7 laboratoires testés, les appareils de protection respiratoire devaient avoir un facteur de protection caractéristique minimal de 10, soit des masques de type N95.

Ces résultats ont permis d'élaborer un programme complet de gestion de la biosécurité qui intègre des recommandations précises quant à la formation des technologues et le port des équipements de protection respiratoire.